



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

**Arrêté n° DDTM/SEBF/2016-198  
portant mise à jour du document d'objectifs (DOCOB)  
de la zone spéciale de conservation  
FR 2302011 « Les cavités de Tillières-sur-Avre »**

**Le Préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU**

- la directive 92/43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage,
- le code de l'environnement et notamment ses articles L 414- 1 et suivants et les articles R 414-8 et suivants,
- l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2008 fixant la composition du comité de pilotage,
- le relevé de décisions du comité de pilotage du 12 mai 2016,

Considérant que le comité de pilotage a validé les propositions de mise à jour du document d'objectifs du site FR2302011 lors de sa séance du 12 mai 2016, propositions transcrites dans un avenant,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

**ARRETE**

**Article premier** – Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation « Les cavités de Tillières-sur-Avre » FR2302011 est modifié conformément à l'avenant joint.

**Article 2** – Le document d'objectifs modifié est approuvé.

**Article 3** - L'arrêté préfectoral n° SCAED-10-31 du 9 avril 2010 est abrogé.

**Article 4** - La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

Évreux, le 8 novembre 2016

Le préfet,  
Pour le préfet  
et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Anne Laparre-Lacassagne